SEM Plaine Commune Développement 17-19, Rue de la Métallurgie, 93210 Saint Denis – La Plaine	**DOCUMENT GRAPHIQUE CONSOLIDE** **(modification provisoire juillet 2010)**
SCET 16-18, Rue du Dôme, 92100 Boulogne-Billancourt	NOTA : En cas de discordance entre les documents formellement approuvés par l'autorité compétente et la présente version consolidée, réalisée uniquement pour faciliter l'accès à la règle de droit, seule la version originale fait foi.
Guillaume SIBELLE, Architecte DPLG 61, Ave Faidherbe, 93100 Montreuil	Fichier de Ref. utilisés:
Date: juillet 2010	Documents de référence pour le Projet Universitaire et Urbain ; PLU PUUV 1 avril 2005.pdf & PLU PUUV 2.avril 2005 pdf.pdf
Fichier: VILT2006_Consolidé_060119.dwg	DEVILLERS ASSOCIES. ARCHITECTE-URBANISTE - 24 février 2004 - PUUV - EPAPLAINE DE FRANCE - NOTE D'INTENTION EN VUE DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU POS/PLU DE VILLETANEUSE
N° Plan: 3-1	YK079000_T01.tif & suivants (*MAIRIE cadastre section A - F.)* ; VILETANEUSE-SERV-PROJ-CDG.dwg (*ADP.)* ; zac_centreville_plan_situ.dwg (*SEM.)* ; DCF-1000-V01last.dwg (*Géomètre campus univ.)* ; villetaneuse.dxf (*Conseil General Zone de préemption)* ;

N

Echelle : 1/2000e

- liaison douce ou création de voirie
- Emplacement reservés (révision)
- Construction à l'alignement
- Implantation discontinue à l'alignement min. 60%
- Retrait 5m min. 30%
- Zone d'implantation à l'alignement discontinu avec toutefois un minimum de 50% du linéaire construit à l'alignement.
- Limites d'emprise des voies privées
- 575m² Espace Vert Protégé

NOTA : Une limite de zone et une limite d'alignement ou d'emplacement réservés se jouxtant immédiatement doivent être considérées comme étant confondues sur la délimitation de la voie ou de la règle d'alignement

20m Marge de recullement

- Emplacement reservé (POS Antérieur)
- Zone de Présomption de Carrières